



CONVOCAION AU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal se réunira à la Mairie le mardi 10 septembre 2024
à 20 heures 30 en session ordinaire.

Ordre du jour

- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 23 juillet 2024,
- Délégation de pouvoir au Maire,
- Nomenclature M4 et M57 : vote par chapitre et fongibilité des crédits sur l'ensemble des budgets,
- Décision budgétaire modificative sur le budget principal de la Commune,
- Pôle de proximité des Pieux : Service commun - Création d'un nouveau groupe scolaire sur la commune de Surtainville,
- Convention d'étude flash avec l'Établissement Public Foncier de Normandie relative au recensement des potentiels fonciers sur la commune de Surtainville intégrant les enjeux liés au climat et au recul du trait de côte,
- Acceptation fonds de concours 2024 de la Communauté d'agglomération du Cotentin pour l'acquisition de la boulangerie,
- Acceptation fonds de concours 2024 de la Communauté d'agglomération du Cotentin pour la réfection de la route de la Jacotterie,
- Renonciation du transfert de pouvoir de police de la publicité du Président de la Communauté d'agglomération du Cotentin,
- Construction de six logements sociaux par la SA HM du Cotentin dans le lotissement "Village du Mont d'Odin",
- Demande de remboursement d'un acompte sur un séjour sur le camping municipal "Les Mielles",
- Paiement facture Labels Manche pour des frais de relogement sur le budget annexe des gîtes,
- Indemnités de gardiennage de l'église 2024,
- Informations et questions diverses.

Je vous remercie de bien vouloir assister à cette séance, et vous prie d'agréer l'expression de mes salutations distinguées.

Fait SURTAINVILLE, le 05 septembre 2024



Le Maire,


Odile THOMINET

